



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



Communiqué de presse

Fonctionnaires retraités : la nouvelle cible... ?

L'union républicaine après les tragiques événements de ce début d'année, et la côte de popularité des fonctionnaires en hausse ne résistent pas longtemps à la volonté de certains de toujours vouloir opposer les agents du privé et du public.

La remise en cause des avantages familiaux des retraités est donc à l'ordre du jour, et les fonctionnaires retraités présentés comme des favorisés.

Ainsi, les attaques contre les retraités de la Fonction publique continuent au nom des restrictions budgétaires.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de remettre en cause le code des pensions civiles et militaires et plus particulièrement les droits familiaux visant à compenser l'impact de l'éducation des enfants sur la carrière.

Après avoir sacrifié les bonifications, supprimé les retraites anticipées, l'idée de toucher à la majoration de la pension pour les parents d'au moins trois enfants est mise en débat par le conseil d'orientation des retraites (rapport Fragonard).

La FGF-FO rejette fermement une réforme de la majoration pour pension, y compris en la plafonnant.

Les fonctionnaires en ont assez, actifs comme retraités !

Ne l'oublions pas depuis janvier 2015, les fonctionnaires actifs ont vu leur retenue pour pension (correspondant à la cotisation retraite pour le privé) augmenter de 9,14% à 9,54%, diminuant toujours plus leur pouvoir d'achat.

Le gel du point d'indice depuis 2010 a mécaniquement diminué le niveau des droits à pension. Abroger ou modifier la majoration de pension participe d'une politique de rigueur contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires actifs ou retraités.

La FGF-FO, 1^{er} syndicat de la Fonction publique de l'Etat refuse ces choix contradictoires avec une véritable politique sociale, en faveur des familles.

Paris, le 30 janvier 2015

